

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

Bas - Rhin 67

COMMUNE

KURTZENHOUSE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cacher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Commune de KURTZENHOUSE
Modification n°1 du Plan Local
d'Urbanisme (P.L.U.)

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Commune de KURTZENHOUSE
Modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU)

MAIRE Frédéric MAHÉ

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 16 Janvier 2025 de

M. le Maire de : KURTZENHOUSE

M. le Préfet de :

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M MAHÉ FRÉDÉRIC qualité Commissaire Enquêteur

Membres titulaires : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M PERIN SERGE qualité Commissaire Enquêteur

M _____ qualité Suppléant

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du mardi 18 Février 2025 au mardi 11 Mars 2025

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de KURTZENHOUSE, 29 Rue Principale, 67240

Autres lieux de consultation du dossier :

Registre d'enquête :

comportant _____ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie, 29 Rue Principale, 67240 Kurtzenhouse.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public des leur réception à la Mairie de Kurtzenhouse et à

la Préfecture du Bas-Rhin, Place de la République, 6700 Strasbourg

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la
préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les Mardi 18 Février 2025 de 12h30 à 19h30 et de _____ à _____

les Samedi 1 Mars 2025 de 9h30 à 11h30 et de _____ à _____

les Mardi 11 Mars 2025 de 12h30 à 19h30 et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique

a été

n'a pas été organisée par le Commissaire Enquêteur

PREMIÈRE JOURNÉE

Le Mardi 18 Février 2025 de 17 heures 30 à 19 heures 30

Observations de Mr : Est-ce qu'il serait possible d'ajouter une auge de jeux pour enfants dans le PLU, ce qui serait pertinent pour les nouvelles familles qui vont s'installer ? Merci beaucoup. Frédéric MAHÉ

Closure Permanence du 18/02/2025 à 19h30  Commissaire Enquêteur

Permanence Samedi 1 Mars de 16h30

Messieurs et sont venus examiner le dossier et ils n'ont pas formulé de remarque

Mme

- Refus catégorique de la construction d'une décharge
- Refus catégorique de l'implantation d'un seul point qui sera trop près de la propriété
- Voir copie des lettres antérieures qui vont être déposées au jour avec ce jour.

Mme

PS 3 copies.

Copies agrafées en page suivante

Frédéric MAHÉ
Commissaire Enquêteur

MAIRIE DE KURTZENHOUSE
M. le Maire
29 Rue Principale
67240 KURTZENHOUSE

Kurtzenhouse , le 11 juillet 2017

Lettre recommandée + AR

Objet : Contestation déchetterie et rond point

Monsieur le Maire,

Lors de la dernière réunion publique du 17 mai 2017 nous venons d'apprendre avec surprise que le plan local d'urbanisme de la Commune prévoyait la construction d'une déchetterie et d'un rond point de circulation à côté de notre maison d'habitation.

Nous refusons cette implantation en raison des nuisances sonores, odeurs de déchets verts qui fermentent, bruits des benêts, des alarmes de recul des camions et circulation en forte augmentation les jours d'ouverture de la déchetterie ainsi qu'une forte présence de rongeurs.

De plus, la construction d'un rond point engendrerait encore plus de nuisances sonores du fait de la décélération, du freinage et de l'accélération des véhicules.

Nous nous opposons catégoriquement à ces projets et vous demandons d'implanter cette déchetterie à un endroit éloigné des habitations comme le sont toutes déchetteries des environs.

Vous voudrez bien nous tenir informé de la suite donné à notre demande.

Veillez croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Copie à M. le Président
Communauté de Communes
de la Basse-Zorn

Copie transmise au commissaire enquêteur.
le 11 Mars 2015

MA RIE DE KURTZENHOUSE
29 Rue Principale
67240 KURTZENHOUSE

26 MAI 2021

Lettre recommandée A R

Monsieur le Maire,

Suite à notre dernier entretien, nous avons évoqué que vous empiétez sur notre terrain.

Nous vous demandons de délimiter le rond point par rapport à notre borne de limite de propriété et de me préciser l'axès à ma propriété car celui-ci me semble dangereux .

Par conséquent, veuillez modifier les plans prévus et nous faire parvenir un plan coté.

Recevez, Monsieur le Maire, nos salutations les meilleures.

DESTINATAIRE

adresse de :

~~29 RUE PRINCIPALE
67240 KURTZENHOUSE~~

Avisé le : /

le : /

signé(e) déclare être

destinataire

mandataire

permis de conduire



LA POSTE
Numero de TAR



Numero de l'envoi: 1A 192 139 3643 3

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
AR 1A 192 139 3643 3



Renvoyer à



PREUVE DE DÉPÔT
A R 192 139 3643 3
FRAB

Leur avis
carboné
à destination

MAIRIE DE KURTZENHOUSE
29 Rue Principale
67240 KURTZENHOUSE

25 JANVIER 2020

Monsieur le Maire,

Vu le projet de révision du plan d'occupation des sols pour la transformation en plan local d'urbanisme, nous souhaiterions que le zonage de notre terrain UE soit reclassé en zone constructible.

Recevez, Monsieur le Maire, nos cordiales salutations.

le 1 Mars 2025.

Renée Marie

Nous vous informons de notre desaccord de l'implantation
de la déchetterie intercommunale et du sond point
situé à côté de la maison ainsi que de l'entrepise
Tenuiserie AATCO.

qui entraîneront
une forte augmentation du trafic routier
des nuisances sonores et olfactives - bruit - trafic
stationnement de voitures le long de
notre propriété
La présence d'amianté. - - - -

Il ya pourtant des Pais qui existent et
disent qu'elles doivent être distantes à plus
de 200 mètres de habitations

Pourquoi ne pas réhabiliter des déchetteries
existantes qui elles sont éloignées de
habitations.

Je vous mets en copie les di. florentes lettres
antérieures qui vous ont déjà été remises.

Ps 4 copies

MAIRIE DE KURTZENHOUSE
29 Rue Principale
67240 KURTZENHOUSE

25 JANVIER 2020

Monsieur le Maire,

Suite à notre courrier du 13 Juillet 2017 concernant le projet d'une déchèterie à Kurtzenhouse qui est resté sans réponse, nous vous rappelons par la présente que nous nous opposons catégoriquement à ce projet.

En effet, l'implantation d'une déchèterie et d'un rond point à côté de notre maison et de l'entreprise ARTCO engendrera principalement des impacts sonores et économiques.

Tout d'abord, ce projet occasionnera des nuisances olfactives non négligables !
Il occasionnera également des nuisances sonores dues aux bruits des bennes, des camions et de l'augmentation du flot de circulation.

De plus, l'implantation d'un tel projet diminuera considérablement la valeur vénale de notre propriété.

Ne serait-il pas plus judicieux de réhabiliter l'une des déchèteries déjà existante (Hoerd-Geudertheim ou Weitbruch-Gries) plutôt que de les supprimer ?
En effet, celles-ci sont éloignées des habitations et donc n'impacteraient pas les habitants des environs contrairement à votre projet à Kurtzenhouse ! De plus, les habitants des communes de Hoerd-Geudertheim-Bliethenheim-Weitbruch devront traverser toute la COMCOM pour accéder à cette déchèterie qui est beaucoup trop excentrée.
A l'heure où tout le monde parle d'écologie, d'économie et d'environnement votre projet prouve tout à fait le contraire.

Concernant le rond point qui est prévu devant notre terrain, je ne vois absolument pas en quoi cela devrait servir vu que nous sommes les seuls et uniques habitants sur un côté de la route départementale.

Nous vous demandons donc par la présente, de reconsidérer votre projet en prévoyant une implantation plus éloignée de notre terrain.

Nous vous remercions par avance pour l'étude de notre demande.

En espérant une réponse favorable de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Remis le 17 Mars 2020
au commissaire
enquêteur

MAIRIE DE KURTZENHOUSE
29 Rue Principale
67240 KURTZENHOUSE

28 FEVRIER 2025

Objet : Protestation contre le projet de déchèterie intercommunale ainsi que du rond point

Monsieur le Maire,

Nous tenons à nouveau à exprimer notre vive opposition à ce projet qui entraînerait des répercussions négatives, à savoir :

- Une augmentation du trafic qui aggraverait les nuisances sonores
- Une dégradation du paysage qui impacterait la valeur de la propriété de mes parents

L'implantation de tels sites à cet endroit nous semble inappropriée, au vu de la proximité des zones résidentielles

Nous vous demandons de bien vouloir envisager d'autres solutions pour l'implantation de ces projets, en tenant compte de nos préoccupations légitimes et rechercher des alternatives qui ne nous portent pas atteinte.

Nous vous prions de bien vouloir recevoir l'expression de nos plus sincères salutations, dans l'attente d'une prise en compte de notre demande et d'une réponse favorable.

MAIRIE DE KURTZENHOUSE
M. le Maire
29 Rue Principale
67240 KURTZENHOUSE

Kurtzenhouse, le 13 juillet 2017

Lettre recommandée + AR

Objet : Contestation rond point et déchetterie

Monsieur le Maire,

A l'occasion de la réunion publique du 17 mai 2017 nous étions stupéfaits d'apprendre que le plan local d'urbanisme de la Commune prévoyait l'implantation d'une déchetterie ainsi que d'un rond point de circulation à côté de l'entreprise et de la maison d'habitation.

Nous contestons ce projet en raison des nuisances sonores, odeurs de fermentation des déchets verts, bruits des bennes, des alarmes de recul des camions et circulation en forte augmentation les jours d'ouverture de la déchetterie ainsi qu'une forte présence de rongeurs.

De plus, la construction d'un rond point engendrerait encore plus de nuisances sonores du fait de la décélération, du freinage et de l'accélération des véhicules.

Nous nous opposons catégoriquement à ces projets et vous demandons d'implanter cette déchetterie à un endroit éloigné des habitations comme le sont toutes déchetteries des environs.

Vous voudrez bien nous tenir au courant de la suite donnée à notre demande.

Veillez croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Copie à M. le Président
Communauté de Communes
de la Basse-Zorn

BASSE ZORN
Communauté de Communes
34 Rue de La Wantzenau
67720 HOERDT

26 MAI 2021

Lettre recommandée A R

Monsieur le Président ,

Suite à notre dernier entretien avec Monsieur MOSER Maire de Kurtzenhouse ,
nous avons évoqué que vous empiétez sur notre terrain.

Nous vous demandons de délimiter le rond point par rapport à notre borne de limite de propriété
et de me préciser l'axés à ma propriété car celui-ci me semble dangereux .

Par conséquent,veuillez modifier les plans prévus et nous faire parvenir un plan coté.

Recevez, Monsieur le Maire, nos salutations les meilleures.

DESTINATAIRE

Provenance de : *Mairie de Kurtzenhouse*

Présenté / Annoté : *1* / *1*

Striqué le : *1* / *1*

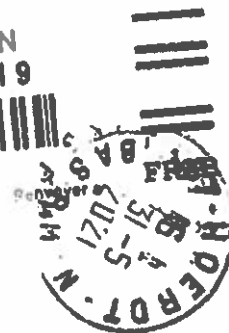
Le destinataire
 Le mandataire
 CMH / permis de conduire
Autre :

[Signature]



LA POSTE
N° de référence : 1A 1

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
AR 1A 192 139 3641 9



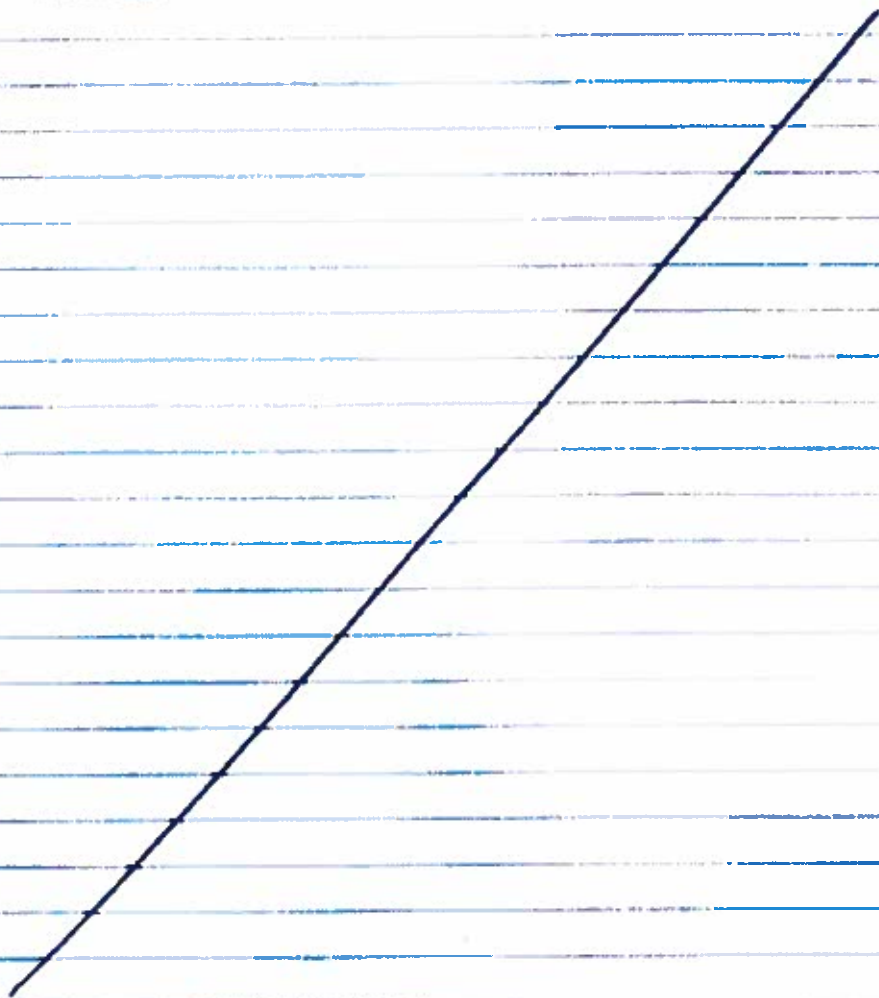
PREUVE DE DÉPÔT

1.3.2025

Nous vous demandons de bien prendre compte de notre refus pour la construction de la déchetterie qui sera à côté de notre Habitation qui bien évidemment augmentera le bruit, le Trafic, les odeurs les songeurs. et surtout une perte de la Valeur de l'habitation

PS copie de la lettre du 27 janvier 2020

lettre du 27 Janvier 2020 jointe en pagesuivante



A handwritten signature or set of initials in the bottom right corner of the page.

**MAIRIE DE KURTZENHOUSE
29 Rue Principale
67240 KURTZENHOUSE**

27 JANVIER 2020

Monsieur le Maire,

Je m'oppose au projet de la déchèterie ainsi qu'au rond point

**En effet est-il normal de justifier la fermeture des deux déchèteries de Weltbruch et de Hoerd ?
On nous parle d'écologie, de limiter les déplacements des véhicules et là on oblige
les habitants des 7 communes de la COMCOM de se déplacer à Kurtzenhouse pour évacuer leurs déchets
et tous ceci sur une route départementale où nous avons déjà un important trafic routier.**

**Il serait plus logique de réhabiliter les déchèteries existantes où au moins une des déchèteries
pour faire un geste envers la planète et qui elles sont éloignées des habitations.**

**Ce projet engendrera des odeurs de fermentations, des bruits des camions et des bennes,
ainsi qu'une forte augmentation de rongeurs**

**De même la construction d'un rond point engendrera des nuisances sonores
pour la décélération, le freinage et à l'accélération des véhicules.**

Bien évidemment cela aura entraîné une perte de la valeur de ma propriété.

Recevez, Monsieur le Maire, mes salutations les meilleures.

*Remis le 1.3.2025
au commissaire*

Joubert

permanence du 11 Mars ouverte à 17h30

Je porte l'attention de la mairie sur la modification du PLU

En effet l'ajout d'environ 150 logements n'est pas un succès, j'y suis même favorable.

Cependant je m'interroge sur les modalités compensatoires qui seront mises en place ou non pour permettre l'accès à ce(s) nouveau(s) lotissement(s) via le carrefour entre la route de Gies et la rue des Passiers, et les quartiers adjacents. En effet entre les vitesses excessives, absence d'homogénéité avec les priorités à droite de la commune Gies, les VL et PL coupant les trottoirs (et) rendent la circulation piétonne dangereuse.

Ainsi le projet de nouveau lotissement rajouterait environ 150 VL pour ne pas dire 300 VL en zone rurale, le tout sur un carrefour déjà dangereux.

C'est pourquoi je demande des moyens compensatoires en vue de préparer l'arrivée de ces nouveaux habitants, à savoir:

- Zone 30 ou équivalent sur la portion du carrefour
- Priorité à droite (Rue des Passiers et des Gies)
- Mise en place de potelets sur les trottoirs afin d'élargir les passages sur les trottoirs entre VL et piétons.
- Plus surtout pas de feux rouges, aussi inclinés ou rotatifs.

s'est renseigné sur les modifications
prevues au PLU, celui-ci s'inquiète du trafic supplémentaire
généré rue des Marsus.

19